TRIBUNAUX

Conseil de guerre de la 1re région

Séance du 21 juin 1906

Poutrain Léon, soldat de 1e classe, 1er régiment d'infanterie, volée de lait envers un supérieur pendant le service, 1 an de prison.

Sergiment Jean-Baptiste, 2e canon-conducteur, 3e régiment de génie, refus d'obéissance à un ordre relatif au service, 1 mois de prison avec sursis.

K..., soldat de 1e classe, 127e d'infanterie, rébellion en bande, 5 jour de prison sans sursis.

Fouquenet Alfred, maître de 2e classe, de cuirassiers, désertion à l'intérieur en temps de paix, avec aport d'effets, 6 mois de prison.

Cocle Armand, 2e hussard-conducteur, 15e d'artillerie, désertion à l'intérieur en temps de paix avec aport d'effets, 6 ans de prison.

Cesse Scotiane, soldat de 2e classe, 16e d'infanterie, bris de clôture et désertion à l'intérieur pendant d'effets, 1 an de prison.

Tribunal civil de Lille

La Fête du 14 Juillet 1906. — Au Feu d'artifice. — Un déplorable accident. — L'attitude de la ville

Hier a été plaidée devant la première Chambre du Tribunal civil de Lille, présidée par M. Descamville, ayant comme assesseurs MM. Villette et Frémicourt; M. Leclercq, substitut, et M. Ledoux, avocat, les affaires intentées à la Ville de Lille par l'un des administrés, à la suite d'un accident survenu dans les circonstances suivantes :

Comme nous les avons dit, et comme les lecteurs de cette année le ville avait décidé l'année dernière qu'à l'occasion de la Fête Nationale il serait tiré un feu d'artifice sur la place de la République.

Une jeune fille se trouvait parmi la foule, regardant comme tout le monde sans pour cela commettre une imprudence, lorsque soudain elle reçut quelque par la baguette d'une fusée.

M. le docteur Boudry, nommé expert, conclut à l'abolition complète et définitive de la vision de l'œil et ajoute qu'il est à craindre pour l'avenir une cataracte et un strabisme divergent.

M. J. Lorel, représentant la Ville, père de la victime après de M. le docteur Boudry, en est quitte d'administrateur des biens de cette dernière, réclame à la ville 30.000 francs de dommages-intérêts.

M. de Lauwereyns maintenait la demande de M. Lorel.

Me Pavenstédt défendait la ville. L'artificier, M. De Bar, mis en cause par cette dernière, était représenté par M. L. Thery.

Me de Lauwereyns, après avoir rappelé les circonstances de cet déplorable accident, s'élève à bon droit de l'attitude de la Ville qui prend la défense de l'auteur de l'accident.

Il semblerait en effet que la Ville qui avait moyennant 200 fr. de prime d'assurance couvert sa responsabilité et garanti ses administrés en compte de l'artificier, avait pour devoir et n'hésitait pas à prendre la défense de faitée contre le tort, de ses administrés, contre l'artificier, qu'elle a contraint à s'assurer. Pre de tout, elle a pris la défense de l'auteur de l'incident contre ses victimes, de l'artificier contre le public.

C'est une singulière façon de comprendre son devoir et même son intérêt.

Me de Lauwereyns s'attache ensuite à démontrer et insiste sur ce point que la Ville a commis une faute, que cette faute consiste à ne pas avoir pris de précautions indispensables pour prévenir les accidents du genre de celui que l'on a à déplorer. La ville seule de laquelle pouvait se placer le public était trop caractérisée, et ce qui démontre encore mieux cela est vrai, c'est l'accidant lui-même.

L'avocat du demandeur dit plusieurs décisions de justice qui donnent des exemples absolument typiques et qui déclare des villes responsables.

Il est bon, dit Me de Lauwereyns, que le public soit prévenu. Donc quelques jours, la Ville annonce qu'elle va tirer un nouveau feu d'artifice. Elle dire au public : Venez en foule. Venez admirer ce spectacle, ce qui veut dire : Et vous pourquoi pas ? Pourquoi vous les rues et sur les places qui ne formeront pas une zone interdite, une barrière, y assister EN TOUTE SÉCURITÉ.

Et comment, les bibels vérétoient, se dirent que l'Administration municipale, qui organise le feu, ne pourrait les tromper.

Et elle reçoivent à l'un leur une baguette de fusée dans l'œil, quand ils iront, bourgeois ou ouvriers, se plaindre au conseiller municipal, le Ville répondra : Nous ne vous avons rien dit. Nous sous n'avons les moins. Vous n'aviez qu'à ne pas assister au feu d'artifice.

Me de Lauwereyns termine plein et déclarant qu'il en tout pas tirer de tous ces arguments cette conséquence : qu'il se faudrait plus tirer de feux d'artifice, mais cette agire, qu'il faudra éprouver les accidents s'il a un produit.

Me Pavenstédt prend alors la parole. Il plaide que la preuve d'une faute n'est pas faite contre la Ville et que d'ailleurs, par l'impossible, la Ville venait à être déclarée responsable, M. De Bar, l'artificier, devrait la couvrir. Mais, ajoute-t-il, pour que la Ville puisse être déclarée responsable, il faudrait une loi comme celle de 1898 sur les accidents de travail, décisrant une présomption de faute.

Me L. Thery, pour l'artificier, soutient le même thèse et reprend les arguments de son confrère M. Pavenstédt. Il commence ses plaidoyers par ces mots : *La Ville a plaidé pour l'art, puisqu'elle est présente.*

Cette déclaration complète et théâtrale semblait singulière l'attitude de la Ville dans cette affaire.

L'affaire a été mise en délibéré. Le jugement sera rendu jeudi prochain.

Tribunal correctionnel de Cambrai

Le cord de Gouzeaucourt en correctionnelle

Nous avons raconté en son temps l'étrange cambriolage de l'abbé Vaillé-Zapoir, curé de Gouzeaucourt, qui le 14 de la Révolutionnaire on le cri de : « Vive la République » rendant subitement furieux pour ce jour-là.

La veille des élections de 6 mai, il tire trois coups de revolver au moment où des cohortes de républicains passaient près du presbytère acclamant le Gouvernement de la République.

Le lendemain matin, il se ressaisit et se dit : le 6 mai, se prête lorsque passait à Gonnelieu. Entendant chanter la *Marseillaise* dans un estaminet il y pénètre comme cet homme prétendant qu'on l'insultait. Les consommateurs assestés, qui n'avaient même pas vu le curé, crurent qu'on les avait « figuré à un détraqué, et allèrent se moquerent par de se moquer quelque peu de ce trouble fête. Mais l'abbé se vexait pas autodire le pistolaterie, et brayant sur eux qui l'abandonnient son revolver désorgnés lorsque dans le menace de mort le premier qui l'approcherait.

C'est sous la prévention de menace de mort que ce curé pasteur passe en correctionnelle à Cambrai mercredi à trois heures de l'après-midi. Beaucoup de curieux voulaient voir ce curé peu farouche chercher à se faire populaire à ce titre, cette doute pour devenir disparu !

L'abbé Vaillé avait fait plier comme témoins à décharge deux de ses bigotes préférées. (Que vont dire les autres ?).

Le Procureur de la République admonente sévèrement l'accusé. Au lieu de se faire passer pour un Cromagnonaire, il lui conseille de se boucher les oreilles avec du coton.

Comme l'accusé n'a jamais été condamné, le tribunal s'est montré indulgent en le condamnant à 25 francs d'amende avec sursis, plus les frais, et à la confiscation du trop fameux revolver !

Tribunal Correctionnel d'Avesnes

Audience du 19 Juin

Lecourant. — Le 7 mars, vers heures est lieu sur la commune de Sains, dans le village de Sains, un Lecourant, sans doute Lecourant aux portes, lui illégalement consommé, sans pourvoirie pour ce fait : Dorpenthel Justin, 48 ans, rue Ste Rose, 15 rue Gerwalt Henri, 24 ans, Grenouillon Alphonse, 23 ans, Hendrick Théophile, 27 ans, Alaye Louis, 25 ans, et Guillaume Alfred, 27 ans. Dorpenthel Rose est acquitté, tous les autres condamnés chacun à 25 fr. d'amende, Dorpenthel des deux parts.

Douaisis. — Dessart Victor, 21 ans, père de neuf enfants vivants, refusez de voir que l'on de ses enfants malade avait été volée à l'école jusqu'après 8 heures, mais avoir grotté, lui le chercher et reprendre avec lui il dit au maître : Bande de fainéants ; ce fait est puni par un *Franc d'amende* avec sursis.

Thélème, 21 ans, employé de l'inventaire de l'église. — Le 7 mars, M. Salin, receveur de l'enregistrement à Trélon, procédait à l'inventaire de l'église ; il était assisté de deux témoins dont M. Vanrossen, adjoint au maire ; M. Gobeaux, commissaire aux opérations ; M. Pinque, maréchal des logis chef de gendarmerie d'Avesnes, et des gendarmes assistant le service d'ordre.

Au cours des opérations, M. Vanrossen indiquait à M. Salin l'emplacement d'un coffre-fort, qu'il avait indiqué comme étant renfermé avec une lanose boisarie pour le dissimuler.

Ce fait sonne des manifestants qui étaient venus assez tôt au chœur par les gendarmes, les traita à gendarmes, des coups injurieux, accusant M. Vanrossen, qui s'entendit décerner les épithètes de cambrioleur : etc. Les gendarmes ayant fait sommer cette, des manifestants allaient chercher des effets et s'en servirent.

Sur une plainte en date du 14 mars, adressée au parquet par M. Vanrossen, des poursuites furent ordonnées contre M. Jumel Alfred, 40 ans, maître de verrerie à Trélon, et contre l'instituteur privé, Mme Hayes Fernand, Agée de 22 ans, de nationalité anglaise.

Les deux prévenus ont avoué les faits et déclaré avoir voulu manifester contre les témoins à charge, indignés de entrer les cachets.

Après l'audition de nombreux témoins tant à charge que à décharge, M. Dusérieux, remplissant les fonctions du procureur de la République, a prononcé un autre réquisitoire un autre dont il a clairement exposé les faits, démontrant que pour plus sévère contre M. Jumel, responsable moralement de l'exécution des manifestants ; il a énergiquement blâmé les agissements de Mme Hayes, qui de nationalité étrangère a manifesté grossièrement contre des fonctionnaires.

M. Pierre Legrand, avocat de barreau d'Avesnes, présente la défense des prévenus ; il montre que M. Clavon, M. Ernest Guillemin et son père Ernest Legrand, furent des premiers en 1870 à proclamer la République, que M. Jumel, est le grand-fils de M. Clavon, et qu'il fut nommé adjoint républicain de Trélon ; la loi de séparation est comme toutes les lois ; on doit s'incliner devant elle, mais cela n'empêche pas que chacun ait le droit de la critiquer. Le délit imputé à ses clients étant de nature d'opinion et M. Sarrien, président du Conseil, ayant déposé un projet d'amnistie qui vient justement les faits du genre de ceux reprochés à ses clients qui ont accepté les débats au lieu de solliciter une remise qui les eut fait bénéficier de l'amnistie, il espère que le tribunal en tiendra compte.

M. le conseil en sollicitant toute l'indulgence du tribunal.

Après délibéré le tribunal condamne M. Jumel à 25 francs d'amende et Mme Hayes à 16 fr. ; leur doit solidaire des dépens ; ils obtiennent la remise pour le sursis.

Aucun incident ne s'est produit ni pendant ni après les débats.

Tribunal correctionnel de Douai

Audience du jeudi 21 juin

Vol. — Henri Leroy, déjà deux fois condamné pour vol, a volé le déjeuner de deux de ses camarades. Il reconnaît ces délits. 30 jours de prison.

Coups. — Henri Hermont, déjà condamné trois fois, a porté des coups à son ami Jean-Baptiste Delaoncy. Hermont en comparaît pas Par défaut le Tribunal lui inflige 6 mois de prison.

Chasse. — Gustave Drode est prévenu d'avoir chassé sans permis avec engins prohibés sur la marque d'autrui, le 16 avril dernier, à Coll-sy. 1 mois de prison et 50 francs d'amende.

Un Conseil par jour

Courbature, mal de reins

Avez-vous cette douleur qui, à la suite de fatigue ou de refroidissement, semble vous casser en deux ?

Friction extérieure à l'alcool camphré et à l'intérieur 3 pertes d'essence de térébenthine dans une tête vous vaut le repos. Deux jours de un traitement et vous serez dispos.

— Si même vous craignez une attaque du mal, vous pouvez en user ainsi à titre préventif.

BOUSQUET FRANKLIN

BOURSE DE LILLE

du 21 Juin 1906

Les négociations en valeurs charbonnières s'allentent sous grande animation aux environs des cours antérieurs. Il y a lieu cependant de constater que les grosses ventes sont terminées, et que la résistance est beaucoup plus sérieuse. Vu la situation favorable du marché du combustible, il faudrait bien peu de chose pour changer mouvementé en hausse. Aujourd'hui, Bethune est relativement important à 1601. Bracy reste vendu à 815. Bracy monte de bien meilleures dispositions à 500, la petite coupure se vendant à 102 fr. 25. Le 125 Carvin se maintient bien à 330. Courrières a un marché continu à 2350. Crocein reste calme à 130. Dourges est très résistant à 2000 et Douchy à 1051.

Drocourt à l'échange encore à 500. Escarpelle perd une légère fraction à 1175. Farfay pourrait un mouvement exceptionnelle à 1875. Flines reste à 90. Lens a un marché assez large à 700, le distance se tient assez facilement à 61. Lagny conserve ses dispositions favorables à 601. Liévin reprète le cours de 630. La petite coupure est à 642 fr. 25. Marles 3 1/2 est inchangé à 2253, le part 70 00 à 2000. Ce trafic Meurchin à 120 0, et le 20e Vicoigne à 1150. On demande les Deux-Amis sans contre-partie.

SCHENERD, FAVIER ET Cie, Lille.

BOURSE DE BRUXELLES

du 21 Juin 1906

Les cours en valeurs métallurgiques et en charbonnages sont en général en répétition de ceux d'hier et nous semblent toujours favorables aux achats.

D'importantes maisons achètent modérément et tous les jours dans les prix actuels, mais elles ont sans doute en prévoir pour des gravages de hausse. C'est le sus constatation et un indice indéniable de reprise à ce moment donné.

Cependant, comme hier vers 1510, soit 200 francs de recul en 4 semaines, cet bien intéressant. Le revenu ne ressort pas à au pourcentage fait *Hers*, mais il faut compte des commissions et réserve et assurées aux actionnaires, on peut prétendre à de prochaines séparations beaucoup plus libérales.

Aux charbonnages, Marcinelle Nord cote 630 et Nord du Rieu 900, cotes deux à acheter à ces prix.

Nous conseillons de profiter aussi de la faiblesse générale de la Bourse qui a influencé la Sélesta pour prendre ce dernier titre à 1655 ou verse ultérieurement beaucoup mieux.

Même observation pour Nobiée, qui est appelée à revoir les cotrices de 110 francs et, comme les renseignements de bonne source le déclarent, on distribue 50 ou 60 francs pour la prochaine époque. Kolomna est meilleur à 1150, prix qui nous paraît fort bon encore.

SCHNERD, FAVIER ET Cie, Lille.

SCHNERB FAVIER & Cie

5, Grande-Place. — LILLE

Opérations traitées par Agents directs à toutes Bourses françaises et étrangères

COUPONS PAYÉS SANS FRAIS

Les Ordres en Charbonnages sont particulièrement soignés

Renseignements Gratuits sur toutes Valeurs

ORGANE DE LA MAISON :

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Paraissant le Dimanche

Abonnement : 6 francs par an

Un véritable ami

Un véritable ami est celui qui vient à votre aide dans le détresse. Les pilules Pink sont comme des amis véritables qui ne manquent pas de venir à votre secours toutes les fois que votre bonne santé sera menacée. Les pilules Pink ne guérissent pas tout malheureusement, mais elles vous feront toujours du bien lorsque votre maladie provienne de la pauvreté du sang, de la faiblesse du système nerveux. Ces maladies sont heureusement C'est à de pauvreté du sang que l'on doit l'anémie, la chlorose des jeunes filles, les pâles couleurs, l'essoufflement, les irrégularités des femmes, les neurralgies digestions, la perte de l'appétit, les douleurs. C'est à la faiblesse du système nerveux qu'il faut attribuer la nonrasthénie, l'irritabilité, l'insomnie, les névralgies. Pour combattre tous ces maladies, vous trouverez toujours les pilules Pink efficaces. Demandez les ont aujourd'hui aussi avant nous, vous les trouverez efficaces vous aussi.

M. Rapin, marnier à St-Florent (Cher), écrit : « Je tiens à vous témoigner ma reconnaissance. Les pilules Pink m'ont guéri. Depuis deux ans je souffrais beaucoup de l'estomac. J'ai pris beaucoup de médicaments, mais je n'ai pas éprouvé beaucoup d'amélioration. J'ai eu la bonne idée de prendre les pilules Pink et je me suis aussi soulagé dès que j'ai eu pris la première boîte. Mes digestions sont devenues très bonnes, les migraines, les crises nerveuses que j'éprouvais souvent en sont disparues. J'ai repris des forces et maintenant je suis guéri ».

M. Louvet, instituteur à Poinire, par Montsoux (Saône), écrit :

« Les pilules Pink m'ont guéri d'une profonde anémie. Je m'étais surmené et pas à pas j'étais devenu très faible. Je n'avais plus d'appétit, je digérais très mal, j'éprouvais fréquemment des migraines et des névralgies et je ne dormais plus. Le traitement des pilules Pink a fait disparaître tous ces malaises et m'a beaucoup fortifié ».

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pharmacie Gallin, rue Balle, Paris. Trois francs cinquante la boîte, six-sept francs cinquante les six boîtes. Elles sont souveraines contre l'anémie, le chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, les douleurs, les migraines, les névralgies.

Exiges les véritables, celles dont les boîtes portent imprimés en bleu ces papier sous les mots « Pilules Pink pour personnes pâles ».

34630

Où trouvera-vous la santé, le repos, et en même temps toutes les distractions les plus variées, sinon à **Enghien-les-Bains** (dix minutes de Paris). Les promenades y sont superbes, le lac enlèvement connu avec ses îles artistiques, la pêche, puis les représentations théâtrales, le programme sans cesse renouvelé du parche Casino, voilà de quoi satisfaire les plus difficiles. 1054

En raison de l'importance de son chiffre d'affaires la *Grande Pharmacie de France*, Lille, garantit ses produits toujours frais et d'une pureté absolue ; ses expéditions pour le dehors sont soumises au cure ultérieure des ordres, trouve port et emballage pour toute commande comprenant 10 francs de pharmacie pure (Spécialités et Eaux minérales exceptées). 34595

FORCE VIRILE

Traitement de la Force Virile par un traitement simple et inoffensif. Guérison rapide. Ne pas confondre avec les Pilules, Ceinture, Bracelet, etc. Ecrire à M. Dr GERNY, 32, r. Richer, Paris, qui enverra gratis et franco la description du traitement. 1216

FUNÉRAILLES

Madame Françoise LEGRAND

Née Victorine DELBARRE

décédée à *Marcq-en-Barœul*, le 19 Juin 1906, à l'âge de 72 ans, munie des sacrements de l'Eglise, sont avis comme son invitation d'assister à ses CONVOI et SERVICE qui auront lieu à Lille, le Samedi 23 Juin 1906, à dix heures, en l'église Saint-Maurice, ce paroissial, d'où son corps sera conduit au cimetière d'Hellemes-les-Houlleurs (Tramway H), pour y être inhumé.

Réunion à la maison mortuaire, rue de Fives, 57, à 9 heures 3/4.

Les dames sont priées d'y assister.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Louise DORCHIES

veuve en 1er noces de M. Félix GERARDT et en 2me noces de M. Joseph BERGERON

décédée à Lille, le 21 Juin 1906, dans sa 72e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister au CONVOI et SERVICE qui auront lieu le Samedi 23 juin 1906, à neuf heures, en l'église Saint-Michel, se paroisse. Inhumation au cimetière de l'Est.

Réunion à la maison mortuaire, rue Jeanne d'Arc, 6 à 9 heures 3/4.

Les dames sont priées d'y assister.

L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Normale et des Instituteurs et Institutrices laïques du Nord à l'honneur d'informer ses sociétaires de la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne de Monsieur

Philippe LEBON

Instituteur à Camphin-en-Carembault

MEMBRE DE L'ASSOCIATION

décédé à Camphin, le 20 Juin 1906, à l'âge de 41 ans.

Prière les prie d'assister aux FUNÉRAILLES qui auront lieu le Samedi 23 Juin, à dix heures, en l'église de Camphin. 1638

TOUTE COMMANDE de lettres mortuaires ou d'obits donne droit à un **AVIS GRATUIT** dans le Journal.

CHEMINS DE FER

Compagnie du Nord

EXCURSIONS en Touraine, aux Châteaux des Bords de la Loire et sur Stations balnéaires de la côte de Saint-Nazaire au Croisic et à Pornic.

1re intermédiaire : 1re classe, 60 fr. 2e classe, 40. Durée, 15 jours — Paris, Orléans, St-Pierre, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris par Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2e Intermédiaire : 1re classe, 54 fr. ; 2e classe, 36 fr. Durée, 15 jours — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Amboise et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, par Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année : A Paris, par gares d'Orléans (quai d'Orsay et Austerlitz), aux bureaux secondaires de la Compagnie, adjoint au guichet des billets de grandes gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

BIBLIOGRAPHIE

La Province 5e année, revue mensuelle de décoration, d'architecture : Robert de le Villeneuve, 22, rue Bonaparte-de-Saint-Pierre, Le Havre. Prix de l'abonnement : un an, 20 francs ; le numéro 2 francs.

Sommaire : Le Salon de Vichy, par Jean Lemoine. — Le Salon de Rouen, par Robert de Villeneuve. — Le Salon de Lille, par Jean Lemoine. — Chronique des Salons, Ameublements : Chaises-Ameublement Stambaux, Rodrigues d'un vieux manoir ; Albert Crouzet, Bleuelas Le nouveau Trois Mâts (Restaurant) ; Joseph Legrot, La première Université d'Angers ; Bronzes (suite et fin) ; J. Meyrancaux. Les Pyrénées ; Gustave Bernadaki. Les chaises portatives ; Marc Legrand, Œdipe à Colone ; N. V. Adams Aubry. Les Terres. Petites nouvelles. Supplément payant à part : *Les Premiers politiques* ; Sur-Longueau, Ricordia, Sculle 37.

Ducasses

24 juin. — Lille (fête communale), Saint-Hilaire-Lille, Bailly, Bailleul (Fêtes), Thumeroul, Frelin, Gondecourt, Houplines, Linselles, Marcq, Marquette, Mons-en-Barœul, Mouscron, Pérvés, Salous, Templeuve, Leuglin.

CALENDRIER

Vendredi 22 Juin 1906. — 173e jour de l'année.

Soleil. — Lever à 3 h. 16 ; coucher à 8 h. 6.

Lune. — Lever à 6 h. 58 matin ; coucher à 8 heures 21 soir.

Premier jour de la lune.

La durée du jour est en augmentation de 1 minute sur la veille.

Un temps frais et très chaud sera probable.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du 21 Juin

Baromètre à 8 h. du matin : 770 m 3.

Baisse depuis la veille : 1 m 3.

Température moyenne de l'air : +1 20.5.

Températures extrêmes depuis 24 heures : Minima : + 11°, atteint hier entre 4 h heures. — Maximes : + 15°, atteint hier entre 4 h heures.

Baromètre à minuit : 769.

Etat hygrométrique : 69.

Abaisser d'eau tombée depuis la veille : 0 m 0.

Direction du vent : Ouest.

Etat du ciel : Pur.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 20. — Hawa, vap. Amiral Rumelin, 418 tx, cap. Debonnaire, d-m. Ch. Lamoine ; Grecville, vap. Godin, 83 tx, cap. Hans, lège — Comilles, vap. Cyrano, 69 tx, cap. Gouyrat, minerai, Leroy — Anvers, vap. N. Vanderkhoes, 76 tx, cap. Chandler, d-m. Hecht.

Sortie du 20. — Londres, sl. fr. Cella, 82 tx, cap. Bataillier, lest, Fagol — Comilles, goél. Entorpe, 84 tx, cap. Savignon, minerai, Leroy — Londres, sap. sap. Bienne, 225 tx, cap. Negrou, d-m. Debeschoe — Goole, vap. sap. Wrexhiler, 436 tx, cap. Cook, d-m. Hetter — Saint-Vincent, goél. Lilla, 80 tx, cap. Legrand, minerai, Leroy — Rotterdam, vap. Amiral-Hermitte, 62 tx, cap. Zocuccule, d-m. Debeschoe.

Sortie du 20. — Londres, vap. sap. Amiralité, 418 tx, cap. Bernard, d-m. Morel — Lille, vap. sap. Abbolsford, 84 tx, cap. Figrans, d-m. Ricquart — Boulogne, vap. Jeanne-d'Arc, 361 tx, cap. Le-Duff, d-m. Clément — Bayeux, vap. Jean-Bart, 204 tx, cap. Bossay, d-m. Dancourt, lest — Hull, vap. coq. Feiry, 418 tx, cap. Bothen, d-m. Debeschoe — Newcastle, vap. sap. Glendale, 621 tx, cap. John, lège, Morel.

Du 21. — Bilbao, vap. San-Martin, 721 tx, cap. Lerigoureux, lège, Mejonx — New-York, 3-m. fr. Vercingétorix, 1005 tx, cap. Hent, orge, Fagol — Swansea, vap. sap. Roberts, 386 tx, cap. Philipp, d-m. Morel — Newcastle, vap. sap. Carrick-France, 1252 tx, cap. Handsman, lège, Leuchesteu.

INDUSTRIE - COMMERCE

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Lille, le 20 juin.

Espèces	Nombre	Poids	Prix au kilo net
Bœufs	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Marché aux veaux et porcs gras

Arras, 21 juin.

On avait amené 89 veaux et 170 porcs.

Les veaux ont été vendus de 1.40 à 1.50. Les porcs ont été vendus de 1 17h à 1.25. Le tout en kilo vivant.

Vente plutôt calme sur les veaux. Deux seuls ont cependant été vendus 1.50. Vente entière sur les porcs.

MARCHES DE PARIS

Bourse commerciale du 21 Juin

Dépêche de 1 heure 15

Cours du jour précéd.	Cours du jour	Cours du mois précéd.	Cours du mois	Cours du jour précéd.	Cours du jour
3 % Français		**Valeurs Turques**		**Actions Transatlantiques**	
Cour. 61 —	61 20	Cour. 87 50	88 —	Cour. 87 —	88 —
Précédt. 67 20	61 20	Précédt. 85 —	81 50	Précédt. 85 —	87 50
P. A. 61 25	61 20	P. A. 89 25	89 25	P. A. 87 —	88 50
4 mois. 61 10	61 25	4 mois. 88 60	88 25	4 mois. 86 —	88 25
6 pr. 61 —	61 50	Cirs. [illegible]	quinz.	6 pr. 86 —	88 —
Cirs. 61 —	quinz.			Cirs. [illegible]	quinz.
Bons Ottomans		**Lots Ottomans**		**Obligations Ottomanes**	
Cour. 92 —	92 —	Cour. 134 —	134 —	Cour. 91 —	91 —
Préc. 92 20	92 —	Précédt. 135 —	135 —	Précédt. 91 —	91 —
P. A. 92 20	92 —	P. A. [illegible]	[illegible]	P. A. [illegible]	[illegible]
4 mois. 91 20	92 —	4 mois. 135 —	135 —	4 mois. [illegible]	[illegible]
Cirs. 3.000	quinz.	1 pr. 67 —	135 —	1 pr. 67 —	91 —
		Cirs. 2.000	quinz.	Cirs. 2.000	quinz.
Sociétés Calmes		**Parines Bonds**		**Obligations Parines**	
Cour. 61 —	61 70	Cour. 80 —	80 —	Cour. 91 —	91 —
Précédt. 61 —	61 —	Précédt. 80 —	80 —	Précédt. 91 —	91 —
P. A. 61 —	61 25	P. A. 80 —	80 —	P. A. 91 —	91 —
4 mois. 60 —	61 25	4 mois. 80 —	80 —	4 mois. 91 —	91 —
Cirs. [illegible]	quinz.	Cirs. [illegible]	quinz.	Cirs. [illegible]	quinz.

COURS DE CLOTURE

Avoines Folles	Fèves Sénégal	Lin Scutoux	Colza Pagne
Cour. 21 —	Cour. 23 —	Cour. 63 50	Cour. 62 75
Précédt. 21 —	Précédt. 23 —	Précédt. 63 —	Précédt. 62 —
P. A. 21 —	P. A. 23 —	P. A. 63 —	P. A. 62 —
4 mois. 21 —	4 mois. 23 —	4 mois. 63 —	4 mois. 62 —
6 pr. 21 —	6 pr. 23 —	6 pr. 63 —	6 pr. 62 —
Cirs. [illegible]	quinz.	Cirs. [illegible]	quinz.
Seigles Caen	**Farines Gruau**	**Farines Lourds**	**Alcools Paris**
Cour. 17 75	Cour. 32 —	Cour. 26 50	Cour. 48 25
Précédt. 18 —	Précédt. 32 —	Précédt. 26 —	Précédt. 48 —
P. A. 18 —	P. A. 32 —	P. A. 26 —	P. A. 48 —
4 mois. 18 —	4 mois. 32 —	4 mois. 26 —	4 mois. 48 —
6 mois. 18 —	6 mois. 32 —	6 mois. 26 —	6 mois. 48 —

BESTIAUX

Paris (La Villette), 21 juin.

	Amenés	Ventes	1re	2e	3e	Prix extrêmes
Bœufs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Paris, 21 juin.

Le Havre, 19 h. — Laines à tissus — Marché calme — Cotons sur place.

Le Havre, 21 juin, 11 h. — Cotons à terme — Le Havre, 21 juin, 11 h. — Cotons à terme — Clôture 87 3/4, octobre 84 3/4, novembre 87 3/4, décembre 87 3/4, janvier 87 1/4, février 87 1/2, mars 87 1/2, avril 87 1/2, mai 87 1/2.

Le Havre, 21 heures — Cotons à terme — Ventes 4.000 sacs.

Courant 44.25, juillet 44.25, août 44.50, septembre 44.75, octobre 45 —, novembre 45 25, décembre 45.50, janvier 45.50, février 45.75, mars 45.75, avril 45.75, mai 45.75, juin 45 —.

Le Havre, 21 heures — Cotons disponibles — Affaires nouvelles. Ventes 10.000 b. Amérique.

Futurs — Hausse 4 à 5/100.

Anvers — Pétrole — Ferme — Disponible 19 1/2 ; 6 derniers mois 19 1/2.

Anvers — Cotons offerts — Blé Kansas or 3 disponible 17 1/2, fortuit 17 1/2 ; Blé Danube supérieur disponible 16 3/4, fortuit 16 3/4 ; Blé Kubanka or 6 disponible 17 1/2, fortuit 17 1/2 ; Blé Kurrachee blanc disponible 16 1/4, fortuit 16 1/4.

Amsterdam — Pétrole disponible 20.40, 6 derniers mois 19.55. — Tendance soutenue.

LAINES

Roubaix, 21 juin, à midi. — Cote officielle du peigné (Type suisse). — 1905 : juin, 4.25 ; juillet, 4.30 ; août, 4.32 ; septembre, 4.37 ; octobre, 4.375 ; novembre, 4.35 ; décembre, 4.35 ; janvier, 4.15 ; février, 4.10 ; mars, 4.05 ; avril, 4.00 ; mai, 3.975.

Tourcoing, 21 juin, à 4 h. 2/3. — Fils, 9.25 ; juillet, 8.25 ; août, 8.275 ; septembre, 8.325 ; octobre, 8.35 ; novembre, 8.35 ; décembre, 8.30 ; janvier, 8.15 ; février, 8.10 ; mars, 8.05 ; avril, 8.00 ; mai, 8.975.

Roubaix-Tourcoing, 21 juin. — Affaires traitées sur le rel.

Le matin : sur juillet, 5.000 kilos à 8.30 ; sur novembre, 40.000 kilos à 8.275. — Tout : 45.000 kilos.

Le soir : sur juillet, 40.000 kilos à 8.275 ; sur octobre, 5.000 kilos à 8.30 ; sur février, 10.000 kilos à 8.375. — Tout : 55.000 kilos. — Ensemble : 40.000 kilos.

Anvers. — Affaires 40.000 kilos. — Tendance : Calme.

METAUX

Cuivre — Zinc — Etain — Plomb

Londres, 20 juin.

Cuivre : Comptant Ar. 83 ½ la tonne, 206 ½ les 100 kilos ; trois mois Ar. 81 ½ la tonne, 202 10 les 100 kilos.

Etain (Détroits) : Comptant Ar. 175 50 la tonne, 435 75 les 100 kilos ; trois mois Ar. 170 ½ la tonne, 424 44 les 100 kilos.

Plomb espagnol : Comptant Ar. 20 3/4 la tonne, 51 75 les 100 kilos.

Zinc : Comptant Ar. 37 15 la tonne, 92 75 les 100 kilos.

BOURSE DE LILLE

Du 21 Juin

Actions minières

MINES	Cours précédent	1h	2h	3h
Ahin	2060	—	—	—
Bauche	4401	4410	4401	4400
Bethune	1800	1800	1800	—
Bruay	820	—	—	—
Bruay-Grassy	2860	2875	2860	2860
— (40%)	102 25	103	102 25	102 25
Bracy	1310	—	1315	—
Carvin	815	816	815	816
Carvin (5%)	253	257	253	—
Carvin (2%)	330	330	—	330
Carvin (1%)	32 25	—	—	—
Clarence	371	—	371	370
Courrières	2350	2350	2350	2350
Crocean	130	130	130	130
Douchy	1050	1050	1050	1050
Dourges	2000	—	—	—
— (40%)	320	320	320	320
Drocourt	500	—	500	—
Drocourt (40%)	160	—	160	160
Escarpelle	1181	1184	1181	1175
Flandre	1825	1830	1825	1825
Fléchinelle	240	—	—	—
Flines-Nord	90 50	90	90 25	90
Lens	600	608	600	600
— (25%)	60	61	60	61
Lievin	640	642	640	640
— (5%)	154	154	154	153 50
Liévin (40%)	60	60	60	60
Marles	2250	—	—	—
Marles (2 1/2)	2000	—	2000	2000
Meurchin	1200	—	—	1200
— (20%)	2610	2610	2610	—
Nord d'Alais	340	—	—	—
Oignies	2050	—	2050	—
Thivencelle	230	230	—	—
Vicoigne-Nœux	2300	—	—	—
Vicoigne (50%)	1150	—	1150	1150

**